

PROCÈS – VERBAL
de l'assemblée des délégués de l'AESC
du 6 novembre 2024, à Misery

Présidence :

M. Martin Moosmann

Membres du comité :

M. Marius Achermann
M. Gabriel Litzistorf
Mme Chantal Angéloz
M. Daniel Aeschlimann

Avry
Belfaux
Corminboeuf
Courtepin
Givisiez
Gurmels
La Brillaz
La Sonnaz
Misery-Courtion
Prez

M. Jean-Yves Garreau
M. Pierre Bovet

Responsable d'exploitation :

M. Pascal Lottaz

Exploitants :

MM. Julien Biolley, Alexandre Camélique et Stéphane Horner

Secrétaire :

Mme Chantal Sottas

Voix représentées :

Communes membres	Délégué (e) présent (e)	Nombre de voix
Avry	Mme Eliane Dévaud Sciboz	2
Belfaux		
Corminboeuf	M. Christian Vorlet	3
Courtepin	M. Mario Wüthrich	5
Givisiez	M. Daniel Berset	3
Gurmels	M. Markus Wüstefeld	2
La Brillaz	M. Alexandre Krattinger	2
La Sonnaz	M. Lionel Jordan	2
Misery-Courtion	M. Alexandre Ratzé	2
Prez	M. Lionel Schouwey	2
Communes présentes 09 / 10		Total des voix représentées 23 / 26

Ordre du jour :

1. Accueil et nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 23 mai 2024
3. Budget 2025
Budget de résultat et d'investissements
Rapport et préavis de la commission financière
Approbation du budget de résultat et d'investissements
4. Planification financière 2025 – 2029
5. Nomination de l'organe de révision pour les exercices comptables 2024 à 2026
6. Divers

Scrutateurs nommés : M. Alexandre Krattinger, commune de La Brillaz
M. Lionel Jordan, commune de La Sonnaz

Excusés : M. Thomas Chappuis, comité de direction, commune de La Brillaz
M. Simon Schnyder, comité de direction, commune de Givisiez
M. Ilias Nafai, délégué de la commune de Belfaux

1. Accueil et nomination des scrutateurs

Au nom du comité de direction, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous les délégués à cette assemblée des délégués ordinaire de l'AESC.

Il remercie la commune de Misery-Courtion pour la mise à disposition de la salle et a le plaisir de passer la parole à M. Alexandre Ratzé, Syndic de la commune de Misery-Courtion.

M. Alexandre Ratzé, au nom de la commune de Misery-Courtion, souhaite la bienvenue au sein du foyer de la Colombière et annonce que, comme à l'accoutumée, un apéritif sera offert à l'issue de cette assemblée. Il souhaite à tous des débats agréables et une bonne assemblée.

M. le Président remercie M. Alexandre Ratzé et salue de manière particulière M. Pascal Lottaz, responsable d'exploitation, MM. Julien Biolley, Alexandre Camélique et Stéphane Horner, exploitants ainsi que Mme Chantal Sottas, secrétaire-comptable.

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après l'approbation définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé.

M. le Président nomme les scrutateurs suivants : M. Alexandre Krattinger et M. Lionel Jordan ; 23 voix sont présentes sur 26, la majorité absolue est de 12.

M. le Président excuse les personnes annoncées absentes.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 42 du 18 octobre 2024 ainsi que par convocation aux communes membres en date du 09.10.2024. Tous les documents ont été envoyés avec la convocation et étaient disponibles sur le site internet.

Aucune objection n'est soulevée quant au mode de convocation, l'assemblée des délégués peut donc valablement délibérer.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 23 mai 2024

Le procès-verbal du 23 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec les remerciements d'usage à son auteure.

3. Budget 2025

3.1 Budget de résultat

Tous les documents relatifs au budget 2025 ont été envoyés aux délégués.

Ce budget a été validé en date du 26.09.2024 par le Comité de direction et présente une légère diminution d'environ CHF 159'000.00.

M. le Président rajoute quelques explications :

- Augmentation du budget concernant les séances du Comité de direction et de la commission de bâtisse. Compte tenu du début des travaux prévu pour l'année prochaine, les séances, principalement celles de la Commission de bâtisse, seront probablement plus fréquentes.
- Fournitures et matériel d'exploitation : ces travaux sont indispensables pour maintenir les installations existantes jusqu'à la mise en service des nouvelles infrastructures. En ce qui concerne les toiles de filtres, il est très probable que ce soit la dernière commande, étant donné leur durée de vie de 4 ans.
- Entretien du lagon pour un montant de CHF 50'000.00. Lors de la construction de la STEP actuelle, il y a 30 ans, le permis de construire stipulait que l'entretien du lagon relevait de la responsabilité de l'AESC, condition à l'obtention du permis de construire. Pendant plusieurs années, un entretien régulier a été effectué, soit tous les 10 ans, mais, par la suite, la section Lacs et cours d'eau ainsi que la section Pêche ont recommandé de laisser le lagon tel quel afin de préserver la biodiversité qui s'y était développée. Récemment, une séance a eu lieu avec le service Lacs et cours d'eau, qui a déterminé qu'un entretien minimal du lagon était nécessaire. Le montant de CHF 50'000.00 est prévu pour des mesures d'urgence en 2025 ainsi que pour une étude approfondie des coûts. Suite aux résultats de ces études, un investissement sera probablement nécessaire dans le budget 2026.

Le Comité de direction vous propose d'accepter le budget de résultat tel que présenté.

3.2 Rapport de la commission financière

M. Christian Vorlet, président de la commission financière, prend la parole et fait lecture du rapport :

Rapport du budget de résultat 2025

La commission financière s'est réunie en date du 8 octobre afin d'examiner le budget de résultats 2025. Nous l'avons comparé au budget 2024 et nous avons constaté que ce budget a été minutieusement étudié. Chaque poste est justifié et les montants sont déterminés de manière plausible et réaliste. Nous avons obtenu une réponse à chacune de nos questions.

Nous tenons à remercier le comité ainsi que l'administratrice des finances pour leur excellent travail.

La commission vous propose d'accepter ce budget tel qu'il est présenté.

3.3 Approbation du budget de résultat

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe aux votes.

Le budget de résultat 2025 tel que présenté est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Président remercie l'assemblée de sa confiance.

3.4 Budget d'investissement – investissements déjà approuvés

Investissement de CHF 21'500'000.00 pour la suite du projet AESC2040

M. le Président rappelle les explications, mentionnées dans le budget, pour cet investissement.

Filière eau :

- Terrassement, travaux spéciaux et gros œuvre
- Taxes d'évacuation des matériaux d'excavation pollués
- Honoraires des ingénieurs et experts et prestations du MO
- Paiement de divers acomptes de 30% à la commande, notamment sur l'ensemble des équipements électromécaniques de la filière eau.

Investissement de CHF 500'000.00 - report d'investissement travaux de mesure d'urgence maintien STEP actuelle

Les deux disques restants seront changés durant l'année 2025

3.5 Rapport de la commission financière

M. Christian Vorlet, président de la commission financière, prend la parole et fait lecture du rapport :

Rapport du budget d'investissements 2025

La commission financière s'est réunie en date du 8 octobre afin d'examiner le budget des investissements 2025. L'investissement de CHF 21'500'000.00 correspond au besoin de l'avancement du projet AESC 2040 déjà voté.

La CoFi a également pris note que le support externe qu'elle a suggéré a été mis en place et s'avère utile selon les mots de notre Président.

Nous tenons à remercier le comité ainsi que l'administratrice des finances pour leur excellent travail.

La commission vous propose d'accepter ce budget tel qu'il est présenté.

M. Mario Wüthrich pose la question concernant les avances pour entreprises, existe-t-il des garanties en cas de problèmes éventuels ?

M. le Président répond que chaque entreprise doit disposer d'une assurance. Cependant, si une entreprise venait à faire faillite, cela poserait problème.

M. Alexandre Ratzé précise qu'il est possible de demander une garantie de restitution d'acompte, une option qui pourrait être analysée. C'est à l'entreprise de fournir cette garantie et cela entraîne un coût. Il est néanmoins possible de l'exiger.

M. le Président indique qu'il posera la question à notre AMO afin d'étudier cette possibilité.

M. Alexandre Ratzé explique encore que cette garantie ne couvre pas les cas de faillite, mais s'applique uniquement si, par exemple, l'entreprise n'est pas en mesure d'assumer le marché.

3.6 Approbation du budget d'investissement

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe aux votes.

Le budget d'investissements 2025 tel que présenté est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Président remercie l'assemblée de sa confiance.

4. Planification financière 2025 – 2029

Cette planification a été envoyée avec la convocation.

La planification financière des investissements a été établie selon les indications reçues du team mandataires, d'après le calendrier prévisionnel.

La planification financière des comptes de résultants a été effectuée suite à la demande justifiée de la commission financière. Cette planification s'est avérée relativement difficile en raison des incertitudes liées au démarrage des travaux.

La parole n'est pas demandée, **M. le Président** remercie l'assemblée d'en avoir pris connaissance.

5. Nomination de l'organe de révision pour les exercices comptables 2024 à 2026

M. le Président rappelle que c'est le rôle de la commission financière de proposer l'organe de révision. Il passe la parole à M. Christian Vorlet, président de la commission financière.

M. Christian Vorlet explique que trois offres ont été sollicitées et examinées. L'une des offres s'est avérée plus onéreuse et parmi les deux restantes figurait notre fiduciaire actuelle, Fidustrust Révision SA. Il propose donc à l'assemblée des délégués de reconduire le mandat de Fidustrust Révision SA, qui donne entière satisfaction, pour un forfait de CHF 2'000.00 TTC.

L'assemblée des délégués approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition de la commission financière de nommer la société Fidustrust Révision SA pour la révision des exercices comptables 2024 à 2026.

6. Divers

- Votations : référendum du 22 septembre accepté avec un excellent résultat de presque 80%.
- Le contrat avec le team mandataires a été approuvé par le Comité de direction en date du 16 octobre. La publication sur SIMAP paraîtra le 7 novembre 2024 ; le délai de recours est de 20 jours. Le contrat sera signé après ce délai, sous réserve d'un éventuel recours.
- Autorisation de construire : nous sommes toujours dans l'attente de l'obtention du permis de construire. Nous espérons encore pouvoir commencer les travaux au printemps 2025. Le permis de construire sera délivré en même temps que le changement de zone.
- AMO – M. Benoît Stempfél a été engagé comme accompagnement du maître d'ouvrage (AMO). La commission de bâtisse est plus que satisfaite de cette solution qui va assurer un suivi mensuel des coûts.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** clôt cette assemblée ordinaire en remerciant ses collègues du Comité ainsi que la commission de bâtisse. Il remercie également la collaboratrice et les collaborateurs de l'AESC qui œuvrent chaque jour pour assurer le bon fonctionnement de la STEP actuelle et qui, en parallèle, se consacrent également au nouveau projet, ce qui leur demande beaucoup de temps.

Il souhaite à tous, avec un peu d'avance, de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2025.

En l'absence du vice-président, **M. Pierre Bovet** tient à remercier **M. le Président** pour l'important travail accompli durant l'année écoulée.

M. le Président remercie une nouvelle fois la commune de Misery-Coution pour la mise à disposition des infrastructures ainsi que pour l'apéritif.

L'assemblée est close à 17h35.

Le Président :

Martin Moosmann

La Secrétaire :

Chantal Sottas